

Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères

À la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), organisée du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, **Nous**, représentants de Gouvernements, d'organisations internationales, de bailleurs, d'Organismes de Bassin nationaux et transfrontaliers de fleuves, de lacs ou d'aquifères, d'Autorités locales, de la société civile et d'entreprises, apportons notre soutien à l'intégration de l'Eau dans le Plan d'Action sur le Changement Climatique notamment pour initier ou renforcer les actions d'adaptation dans les bassins des fleuves, des lacs, des aquifères et des grandes zones humides.

PRINCIPES D'ACTION

Le changement climatique affecte d'ores et déjà et affectera de plus en plus la quantité et la qualité de l'eau douce continentale et les écosystèmes aquatiques, notamment via l'intensité et la fréquence croissante des événements hydrologiques extrêmes, tels que les inondations et sécheresses ainsi que l'élévation du niveau des océans, ce qui représente une menace pour la sécurité, le développement économique et social et pour l'environnement.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'engager sans délais des actions d'adaptation pour minimiser les impacts du changement climatique sur la santé et la sécurité des populations, le développement économique et l'environnement, en tenant compte de l'importance de protéger les écosystèmes aquatiques.

Les bassins sont les espaces naturels où l'eau s'écoule en surface ou dans le sous-sol : ce sont les territoires appropriés pour la gestion des ressources en eau.

Ces actions d'adaptation au changement climatique doivent donc être mises en œuvre à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, par une gestion coordonnée, participative, solidaire, intégrée et durable des ressources en eau, afin d'assurer leur efficacité.

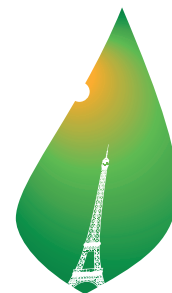
Nous devons agir vite avant qu'il ne soit trop tard !

Pour ce faire, la mobilisation de financements nouveaux et croissants, dédiés à l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins, est essentielle. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer et de financer les organismes de bassin nouveaux et existants, pour assurer la coopération, la coordination, l'échange d'information, le dialogue, la consultation et la prévention des conflits entre toutes les parties prenantes, mais aussi pour améliorer la mise en œuvre d'actions d'adaptation et le partage des bénéfices à l'échelle du bassin.

Nous encourageons les bailleurs de fonds à soutenir le financement des études préalables et des actions pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins.

Les autorités et communautés locales, les secteurs économiques, les acteurs de la société civile doivent être mieux associés et impliqués dans la gestion des bassins, notamment dans la définition et la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Il faut renforcer la coopération entre les institutions impliquées et en particulier entre les organismes de bassin du monde entier et de chaque région pour faciliter le transfert d'expériences et de savoir-faire sur les meilleures pratiques en matière de gestion de bassin et d'adaptation au changement climatique.



PARIS2015
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21-CMP11

Soutenir et mettre en œuvre le Plan d'Action pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins.

En fonction de nos mandats respectifs, nous nous engageons à :

1 Renforcer les capacités et les connaissances :

- développer des réseaux de surveillance et d'échange de données à l'échelle des bassins et des systèmes d'information sur l'eau intégrés, permanents, fiables, ouverts, représentatifs, interopérables et faciles d'accès comme outil d'aide à la décision sur les mesures d'adaptation,
- développer une interface sur les effets du changement climatique et l'eau entre les décideurs et les organismes de recherche sur les sciences environnementales et humaines,

2 Adapter la planification et la gestion par bassin au changement climatique :

- à l'échelle des bassins, évaluer les impacts du changement climatique et les vulnérabilités et élaborer des stratégies d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique,
- élaborer des plans de gestion de bassin et des programmes d'action pour la mise en œuvre de ces stratégies et de mesures d'adaptation au changement climatique, et organiser des évaluations basées sur des indicateurs de performance adaptés,
- mettre en place une utilisation plus économe et durable des ressources en eau (y compris souterraines) par la maîtrise de la demande et le développement de l'offre par, entre autres, des programmes d'efficacité des usages de l'eau, des mesures de rétention, la modernisation des réseaux, la réutilisation des eaux usées traitées, la recharge artificielle des aquifères, la récupération des eaux pluviales, l'application du principe pollueur-payeur, etc.,
- améliorer les services rendus par les écosystèmes aquatiques en matière d'adaptation au changement climatique par, entre autres, la protection et la restauration des zones humides, la reforestation et d'autres Mesures de Rétention Naturelle des Eaux (NWRM),

3 Renforcer la gouvernance :

- renforcer les capacités institutionnelles des organismes de bassin pour l'adaptation au changement climatique au travers des réseaux et des plateformes existants (Réseau Mondial d'Organismes de Bassin pilotes de la CEE-ONU et du RIOB) et améliorer les capacités individuelles de leurs personnels par la formation professionnelle,
- mettre en place des mécanismes pour impliquer les parties prenantes dans la gestion de bassin, notamment dans l'évaluation des vulnérabilités, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, afin de renforcer la gouvernance participative et améliorer la cohérence des politiques d'adaptation du secteur de l'eau avec les politiques d'adaptation des secteurs connexes (agriculture, énergie, transports, tourisme, aquaculture, etc.),

4 Assurer un financement adéquat :

- élaborer des programmes d'investissement et mettre en place des mécanismes de financement durable pour la réalisation des plans et des programmes d'action.

Nous nous engageons à rendre compte de nos actions et à partager les progrès réalisés à l'occasion des prochaines conférences internationales traitant de l'eau et du climat, au sein des réseaux existants, dont le réseau mondial d'organismes de bassin pilotes CEE-ONU-RIOB et l'Initiative sur la Gouvernance de l'Eau de l'OCDE.

Nous nous engageons également à promouvoir la signature de ce Pacte et le Plan d'Action eau et climat.

Nom :

Prénom :

Titre et qualité :

Organisme :

.....

.....

Signé à (Ville - Pays) :

Le (jj/mm/2015) :

Signature :

A retourner signé à riob@riob.org avant le 20 novembre 2015 avec la photo du signataire.



Formulaire de présentation du projet illustrant le Plan d'Action

1 - Titre du projet :

2 - Organisme(s) responsable(s) de la mise en œuvre :

3 - Description du projet (max. 200 mots) :

4 - Calendrier de la mise en œuvre (durée, échéance) :

5 - Méthode de suivi de la mise en œuvre du projet :

6 - Contact :

Nom du contact :

Tél. :

Email :

Fax :

7 - Information complémentaire facultative (site web) du projet :

A retourner signé à riob@riob.org avant le 20 novembre 2015.

